

### Pour qui ?

- Personne en charge de la création/coordination/direction d'un GE
- Salariés/bénévoles intervenant dans la gestion d'un GE

### Prérequis

Aucun

### Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques notamment par des :

- Analyses de documents
- Cas concrets
- Exercices

### Evaluation et satisfaction

- Evaluation des acquis des compétences par un questionnaire au cours de la formation
- Evaluation de la satisfaction de la formation et du formateur par un questionnaire à l'issue de la formation
- Suivi des présences et remise d'un certificat individuel de réalisation de formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

### Contacts

- Pédagogique | Julie VANDÔME
- Administratif | Céline GUIGNARD
- Référent handicap | Céline GUIGNARD

formation@crge.com  
0549882557

**7,8 / 14,15 / 19,21 novembre 2024 |**

**9h - 12h30**

 Durée : 21h  Distanciel

**Adhérent : 350 €**

*Net de TVA par module/stagiaire*

**Non adhérent : 450 €**

*Net de TVA par module/stagiaire*

## Description

La gestion d'un Groupement d'Employeurs est soumise à des règles spécifiques en matière de droit du travail et de relations sociales. Ce cycle de formation a pour but d'acquérir les fondamentaux permettant d'assurer une gestion saine d'un Groupement d'Employeurs d'un point de vue juridique et réglementaire tout en adoptant une dimension économique viable.

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

Etre capable de :

- Mettre à disposition des salariés en toute sécurité
- Assurer la rentabilité du GE
- Rédiger un contrat de travail
- Comprendre un bulletin de paie

# **Programme**

## **Module 1 | Les bases juridiques et sociales d'un GE (7 et 8/11)**

### **1 | Introduction : principes généraux**

- Le prêt de main-d'oeuvre : principes et limites
- Les situations voisines d'un GE
- La réglementation de l'activité du GE

### **2 | La relation tripartite dans un GE**

- La répartition des responsabilités dans un GE
- Les contrats dans un GE
- La durée du travail dans un GE
- L'égalité de traitement

### **3 | La fin de la relation tripartite**

- Les ruptures de contrat de travail
- La fin de la mise à disposition

## **Module 2 | La gestion sociale d'un GE (14 et 15/11)**

### **1 | L'arrivée du salarié au sein d'un GE**

- Le traitement des données personnelles
- La réalisation des formalités d'embauche
- Le traitement des frais de santé
- La définition du salaire de base
- La gestion de l'entrée sur le bulletin de salaire

### **2 | La vie du salarié au sein du GE**

- La gestion des heures complémentaires et des heures supplémentaires
- La gestion des absences
- La déclaration sociale nominative

### **3 | Le décryptage du bulletin de salaire**

- Les éléments bruts
- Les cotisations
- Le montant net social
- La réduction et les allègements



## **4 | La gestion de la sortie du salarié**

- La gestion de l'absence
- Le calcul des indemnités de sortie
- La gestion de la portabilité des organismes
- Les documents de fin contrat

## **Module 3 | La gestion économique et financière d'un GE (19 et 21/11)**

### **1 | Les principes généraux**

- Le calcul du coût de mise à disposition
- Les impôts commerciaux
- La provision pour risque de responsabilité solidaire
- Les besoins en trésorerie

### **2 | Les risques inhérents à l'activité d'un GE**

- Identifier les risques auxquels un GE peut être confronté
- La gestion des risques

### **3 | Gérer la fin de l'exercice comptable**

- L'exigence de fonds propres
- L'affectation du résultat : une décision stratégique
- Les arbitrages de fin d'exercice

*Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.*